

# CERCLE D'ESCRIME DE CASTRES



Le Cercle d'Escrime de Castres a le plaisir de vous inviter au

## XVIII ° Challenge Jean-Louis BOUYSET

**Samedi 14 & Dimanche 15 FEVRIER 2026**

**TOURNOI AMICAL D'EPEE**  
M9-M11-M13 par équipe mixte  
**CHAMPIONNAT D'OCCITANIE D'EPEE**  
M17-M20-Seniors  
Hommes & Dames Individuel



LABORATOIRES  
**Pierre Fabre**

## Lieu de la compétition



Gymnase du TRAVET

3 rue Pasteur Henri Bosc, 81100 Castres

## Horaires samedi 14 février 2026

	Appel	Scratch	Début
<b>M9 Mixte Equipe de 3</b>	9h00	9h15	9h30
<b>M11 Mixte Equipe de 3</b>	10h00	10h15	10h30
<b>M20 H &amp; D</b>	12H30	12H45	13H00
<b>M13 Mixte Equipe de 3</b>	13h30	13h45	14h00

## Horaires dimanche 15 février 2025

	Appel	Scratch	Début
<b>SENIORS H &amp; D</b>	8H45	9H15	9H30
<b>M17 H &amp; D</b>	11H00	11H15	11H30

## DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'inscriptions fixés par le règlement sportif Occitanie sont de **15€**. Pour les équipes les droits d'inscriptions sont de **10€** par tireur.

*RAPPEL : « En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition » Pour toute inscription hors délai, l'organisateur se réserve le droit d'exiger 4 fois le prix de l'engagement initial hors part fédéral.*

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les pertes ou vols qui pourraient survenir lors de la compétition.

## ENGAGEMENTS

Les engagements sont fait par les clubs en ligne pour toutes les catégories sur le site extranet de la fédération française d'escrime **avant le mercredi 11 Février 2026, 23h59**

## REGLEMENT

Les règlements de la FFE et de la LREO seront appliqués

## FORMULE

Formule conforme au règlement sportif de la LREO 2025-2026.

## RECOMPENSES

M17, M20 et Seniors les quatre premiers seront récompensés.

## ARBITRAGE

La règle de 1 arbitre pour 4 tireurs et 2 pour 9 tireurs et au-delà engagés est applicable.

Les arbitres prévus par le club doivent être comptabilisés à partir de l'engagement en ligne et non plus à partir de l'effectif présent à la compétition.

Les clubs inscrivant plus de 4 tireurs la même journée dans deux catégories différentes devront présenter des arbitres différents. Tout club qui ne respecte pas la règle de «1 pour 4 tireurs et 2 pour 9 tireurs » devra diminuer le nombre de ses tireurs engagés, à défaut il sera pénalisé à hauteur de 80€ par arbitre manquant sur présentation d'une facture émise par la LREO qui reversera cette somme au club organisateur.

Les arbitres inscrits doivent se tenir à disposition pour toute la durée de la compétition.

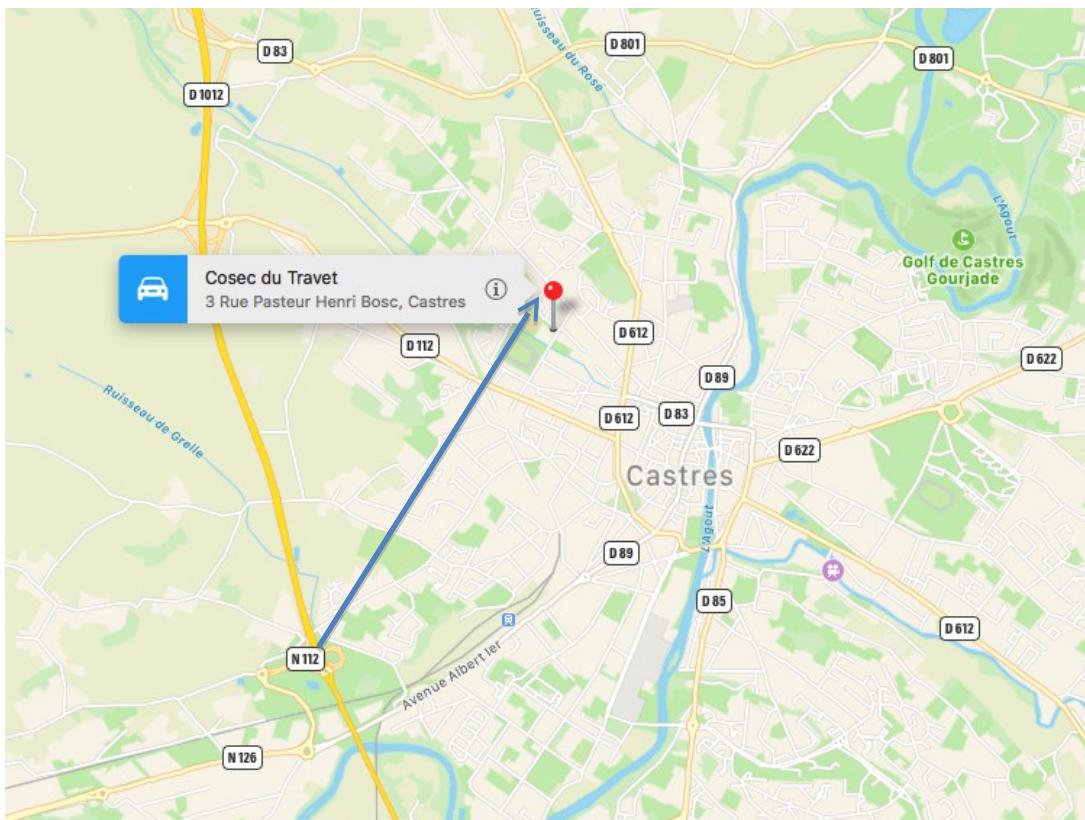
## RESTAURATION

Un moyen de restauration sera prévu pendant toute la durée de la compétition, à partir de 12h00 le samedi et de 8h30 le dimanche.

## HEBERGEMENT

- Hôtel Rivière 05 63 59 04 53 - 10 Quai Tourcaudière, 81100 Castres
- Le Caussea 05 63 37 64 90 - 38 Av. de la Montagne Noire, 81100 Castres
- Hôtel Kyriad 05 63 59 82 99 – 11 rue Henry le Châtelier à Castres
- Hôtel Ibis Styles 05 63 35 40 00 - Rue Jean Souterene, 81100 Castres
- Hôtel de L'Europe 05 63 59 00 33 – 5 rue Victor Hugo à Castres
- Hôtel L'Occitan 05 63 35 34 20 – 201 Ave Charles de Gaulle à Castres
- Le 81 Hôtel 10 Rue André Ampère, 81100 Castres• 05 63 72 44 44
- B&B HOTEL Castres Centre 26 Rue Gambetta, 81100 Castres• 0 890 64 97 06
- Brit Hotel ZI la chartreuse 81100 Castres 05 63 59 82 99

**PLAN** (*Allo 06 71 85 01 41 si vous êtes perdus !*)



Contacts :

Arnaud de Palmas, Maître d'Armes 0675255614, arnauddepalmas@gmail.com

Evelyne Bosc, Présidente 0671850141, secretariatcecastres@gmail.com